

## Le Leem dénonce la campagne de propagande mensongère de Médecins du Monde

Le Leem a pris connaissance de la campagne publicitaire de Médecins du Monde sur la thématique du prix des médicaments.

**Il tient à réagir avec la plus grande fermeté aux propos caricaturaux et outranciers tenus par Médecins du Monde.** Imaginer que les Entreprises du Médicament spéculent sur l'aggravation de certaines maladies comme le cancer du sein n'est pas seulement injurieux pour les industriels, il est également particulièrement choquant et irrespectueux pour les millions de personnes qui se battent quotidiennement contre la maladie.

**L'arrivée d'innovations thérapeutiques majeures dans le domaine des maladies infectieuses ou en oncologie est avant tout une bonne nouvelle pour les patients.** Ces innovations ouvrent des perspectives de guérison ou d'allongement de l'espérance de vie pour de très nombreux malades.

**Elles vont également constituer un défi majeur pour l'organisation de notre système de soins.** Celui-ci va devoir se transformer en profondeur pour faire face à la chronicisation de maladies jusqu'ici mortelles à brève échéance. C'est pourquoi, le Leem depuis plusieurs mois réclame une réforme structurelle de notre système de santé passant par une meilleure anticipation de l'arrivée des progrès thérapeutiques, un développement des capacités de pilotage et un déploiement d'une stratégie d'adaptation de notre appareil de soins à l'innovation.

Au regard de ces enjeux majeurs, la question du prix des médicaments innovants ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt.

Le Leem rappelle :

- ✓ que les dépenses de médicaments sont aujourd'hui la partie la mieux maîtrisée de l'ONDAM et que le médicament contribue, bien au-delà de ce qu'il représente dans les dépenses de santé, au montant des économies prévues annuellement dans la Loi de financement de la sécurité sociale (50 % des économies pour 15 % seulement des dépenses),
- ✓ que le chiffre d'affaires des entreprises du médicament a diminué sur les 5 dernières années et que en 2016 -comme d'ailleurs en 2015-, le taux d'évolution des dépenses de médicaments votées par le Parlement s'établit à -1 %. La France est aujourd'hui le dernier des grands marchés européens à être en récession alors que, du fait de l'innovation, les autres marchés européens ont renoué avec la croissance,

- ✓ que la plupart des médicaments ont aujourd’hui des prix particulièrement bas et, qu’en termes économiques, le médicament est la plupart du temps la solution de santé la plus efficace. A titre d’exemple,
  - pour moins de 10€, on guérit d’un ulcère gastrique, évitant les coûts chirurgicaux faramineux du passé,
  - pour moins de 20€, on traite les pneumonies aiguës,
  - pour moins de 1 000€ sur toute une vie, grâce aux vaccins, on se protège contre 12 maladies graves (comme la poliomyélite, la diphtérie, la rougeole...).

S’agissant du prix des médicaments innovants, le Leem indique que :

- ✓ le prix de ces médicaments est fixé par le Comité économique des produits de santé à l’issue de négociations avec les industriels. En aucun cas, les industriels ne fixent donc leur prix de façon unilatérale,
- ✓ le prix de ces médicaments est principalement fonction de l’évaluation des produits par deux commissions administratives indépendantes et repose avant tout sur le bénéfice thérapeutique ajouté par le nouveau médicament,
- ✓ pour l’industriel, ce prix doit prendre en compte non seulement les coûts de recherche des nouveaux médicaments, mais également leur durée de mise au point (11,5 ans en moyenne) ainsi que les risques qui s’attachent à leur développement (seuls 7 % des médicaments entrant dans un essai clinique de phase 1 accéderont au marché),
- ✓ ce prix n’est pas le reflet des investissements passés : il permet les investissements futurs pour découvrir de nouveaux traitements dans l’intérêt des patients. Le Leem rappelle à cette occasion que le secteur pharmaceutique est l’un de ceux qui investit le plus dans les activités de R&D, avec un taux moyen de 15 % du chiffre d’affaires. Ce taux s’élève souvent au-delà de 30 % pour les entreprises les plus innovantes.

Enfin, concernant le prix des nouveaux traitements, **le Leem propose**, indépendamment des négociations en cours entre les entreprises et le CEPS, **d’aligner la progression de l’enveloppe des médicaments remboursés au niveau de celui de l’ONDAM (+1,75 %)**. Cette proposition est de nature à garantir l’accès aux nouveaux traitements à tous les patients qui en ont besoin sans grever les comptes de la branche maladie.

**Loin de servir l’intérêt des patients, les campagnes outrancières de stigmatisation ne contribuent qu’à entretenir des clivages artificiels et idéologiques. Les entreprises du médicament et leurs 100.000 collaborateurs appellent Médecins du Monde à ne pas se tromper de combat.**

---

#### **Contact presse**

Stéphanie BOU – tél : 01 45 03 88 38 - Port.06 60 46 23 08 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87 – email : vpautre@leem.org

Jean-Clément VERGEAU – tél : 01 45 03 86 82 – email : jcvergeau@leem.org